

Méthodologie en 7 points



Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est le référent local de la démarche Eco-Ecole sur son territoire.

La méthodologie Eco-école permet aux équipes éducatives et aux élèves de s'emparer de la question de l'éco-citoyenneté et de voir leurs efforts récompensés par une labellisation nationale.

Cette démarche, créée en 1994 au Danemark, rassemble aujourd'hui plus de 35 000 établissements scolaires de

par le monde, qui mettent en oeuvre sa méthodologie en sept points :

1. Former un comité de suivi

Ouvert à tous les acteurs et les partenaires de l'école, ce comité rassemblera progressivement, outre des enseignants, la direction de l'établissement et des élèves, des élus locaux, des parents d'élèves, des représentants du personnel d'entretien, d'associations locales,...

2. Le diagnostic

Avant d'agir dans l'école, il importe de connaître sa situation initiale par rapport à la thématique retenue, notamment son impact sur l'environnement et son éventuelle participation à des actions d'éducation au développement durable.

3. Le plan d'action

A partir des observations faites lors du diagnostic, le comité de suivi détermine les priorités et l'agenda des actions à réaliser.

4. Le contrôle et l'évaluation

Cette phase intervient tout au long de la réalisation du plan d'action et vise à vérifier sa mise en oeuvre. Elle permet de faire prendre conscience aux enfants qu'ils peuvent modifier individuellement et collectivement le cours de choses.

5. Etablir des liens avec le programme scolaire

Une démarche pédagogique portée par les enseignants accompagne le projet de gestion environnementale des bâtiments et d'éducation au développement durable. Chaque étape est ainsi mise en relation avec le programme scolaire.

6. Impliquer l'école et la communauté dans le programme

La campagne Eco-école ne reste pas le fait d'un petit groupe motivé, mais implique l'école toute entière et s'ouvre aux acteurs extérieurs.

7. L'éco-code

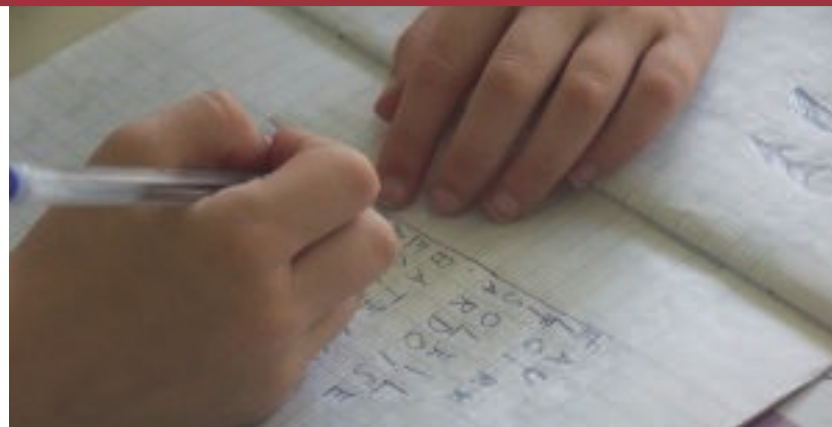
Conçu par les élèves sous une forme artistique (affiche, chanson, exposition...), il formalise les prises de conscience qui se sont opérées chez les participants du projet pendant l'année.

Un jury national évalue en fin d'année scolaire la mise en oeuvre de ces sept étapes pour attribuer le label ou le renouveler.

Pour en savoir plus

En tant que référent local de la démarche, nous sommes à votre disposition pour vous présenter la méthode et envisager sa mise en oeuvre dans votre établissement. Sur le site internet <http://www.eco-ecole.org>, vous trouverez notamment un manuel d'accompagnement à télécharger sur la page "outils d'accompagnement".

Eco-Ecole est un programme de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, réalisé en partenariat avec Eco-Emballages, l'ADEME, le Réseau Ecole et Nature, il bénéficie du mécénat d'Avenance Enseignement et de GDF-Suez, du soutien des Ministères de l'Education Nationale et de l'Ecologie, de l'Association des Maires de France et du relais de Milan presse.



Les 6 thèmes

6 thèmes pour initier une démarche plus globale :

- alimentation
- biodiversité
- déchets
- eau
- énergie
- solidarités

L'évaluation de la situation de l'établissement, de son impact sur l'environnement et de son éventuelle participation à des actions d'éducation au développement durable, centrée d'abord sur l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, et les solidarités, amène les acteurs et les partenaires de l'établissement scolaire à s'interroger sur des questions concrètes et sur leurs habitudes quotidiennes, pour trouver des solutions pragmatiques.

Et après ?

Tous les deux ans en moyenne, une nouvelle thématique est intégrée dans le programme afin d'élargir le choix des porteurs de projets. Après avoir traité ces thèmes prioritaires, les Eco-Ecoles peuvent approfondir de nouveaux thèmes. Elles élargissent leurs réflexions à des problématiques plus larges, communales, régionales voire internationales, et prennent de nouvelles initiatives.

La labellisation

Lorsqu'ils ont mis en oeuvre la démarche Eco-Ecole sur un des thèmes prioritaires pendant une année scolaire, les établissements participants peuvent demander leur labellisation.

Le jury est composé de spécialistes de l'éducation à l'environnement et d'experts des secteurs de l'alimentation, de la biodiversité, des déchets, de l'eau, de l'énergie et des solidarités. Voici quelques-uns des membres de ce jury :

- Bernard Mantienne, président de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe
- Benoît René, co-président du Réseau Ecole et Nature
- Thérèse Giordano, coordinatrice Enseignement initial et supérieur à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Stéphanie Foucard, responsable des éditions et contenus éditoriaux chez Eco-Emballages.

Le label est renouvelé chaque année tant que la dynamique Eco-Ecole se maintient dans l'établissement.

La FEEE veille à la qualité des démarches engagées par les établissements labellisés et garantit leur reconnaissance nationale et internationale. Les établissements qui sont labellisés rejoignent le réseau international des 35 000 Eco-Ecoles réparties dans 47 pays, avec qui ils peuvent échanger leurs expériences. Des informations sur la campagne internationale sont disponibles sur le site Internet : www.eco-schools.org